

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 27 juin 2019 à 10h45 à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31 à Lausanne

Le président, Philippe Diesbach, ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. Contrôle de la liste de présences

La liste des présences atteste que plusieurs coopérateurs sont présents ou représentés. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Désignation du président et du secrétaire

Philippe Diesbach est nommé président. Margaux Oswald est nommée secrétaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 juin 2018

Chacun ayant reçu le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2018

Ph. Diesbach présente le rapport d'activité et le complète oralement selon les dernières informations en sa possession.

Des questions sont posées auxquelles une réponse est donnée immédiatement à satisfaction.

5. Présentation des comptes 2018 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2018.

M. Alain Juvet, responsable financier, en donne lecture et commente les comptes. Il est notamment relevé le bénéfice de **CHF 109'405.38** provenant en majeure partie de la dissolution de la provision concernant le litige de Renens contre l'ECA qui s'est terminé en notre faveur. Le bénéfice de l'exercice est reporté à nouveau. Le PP reporté au 01.01.2019 se monte à CHF 732'605.41.

Les produits locatifs se montent à **CHF 20'172'221.64**, les charges quant à elles, se montent à **CHF 20'054'966.26**.

Le capital social au 31 décembre 2018 se monte à CHF 30'400'000.00.

Le président relève que l'analyse des risques a été établie et validée par le Conseil d'administration.

Une discussion complète la présentation.

6. **Rapport de l'organe de révision**

A l'unanimité, l'assemblée dispense le réviseur de comparution personnelle. Le rapport du réviseur des comptes figure dans le rapport d'activité.

7. **Adoption des comptes**

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

8. **Décharge au Conseil d'administration**

L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge au Conseil d'administration.

9. **Renouvellements statutaires**

9.1 démissions et élections des administrateurs

L'élection de Madame **Séverine Berger** a été proposée lors de la séance du conseil d'administration du 8 mai 2019. Madame Berger est avocate à Lausanne et spécialisée, notamment, dans le domaine de la construction. Cette élection est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

Aucune démission n'a été demandée.

9.2 de l'organe de révision

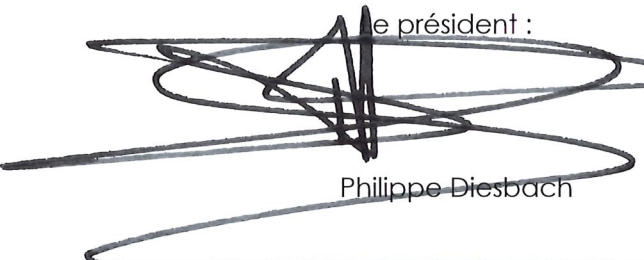
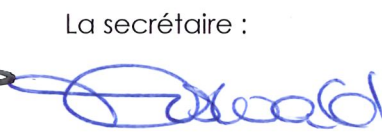
A l'unanimité, l'Assemblée renouvelle le mandat de la Fiduciaire Lambelet SA Fidal à Lausanne pour une période d'**une année**.

10. **Divers**

Un courriel de Mme Bonaviri, locataire de notre immeuble de Begnins nous a été adressé. Il est lu en assemblée par Ph. Diesbach. Une discussion s'en suit entre les membres présents. Une réponse écrite lui sera adressée par courrier, étant donné que ses demandes concernent son immeuble exclusivement.

M. Guarna, Syndic de Tolochenaz, évoque les immeubles de Tolochenaz et le contrôle des loyers. En effet, les loyers ne seront plus subventionnés après 20 ans, toutefois la coopérative souhaite rester sous le contrôle du Canton.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 11h30.

	Le président :		La secrétaire :
Philippe Diesbach		Margaux Oswald	